

Parmi ses différentes missions, l'ATPS (Association de Technicien·ne·s Professionnel·le·s du Spectacle) relaie des offres d'emploi et de stage destinées aux technicien·nes et créateur·rice·s des arts, de la culture et de l'événementiel.

Offres d'emploi

Structure de l'annonce

Les annonces doivent contenir les informations suivantes :

- la **structure** émettant l'annonce ;
- le(s) **secteur(s) d'activités** ;
- la **fonction** concernée ;
- le **cahier des charges** (description du poste et du niveau de responsabilité) ;
- le **profil souhaité** (compétences, expérience, etc.)
- le **cadre professionnel** (description de la structure, de l'équipe, conditions de travail, etc.) ;
- le(s) **lieu(x) de prestations** et les **horaires** ;
- le **type de contrat** et de **régime** (temps plein, mi-temps, etc.)
- le **salaire brut** et les avantages ou au minimum le barème / la base salariale de référence pour les négociations ;
- la **commission paritaire** de référence ;
- la **date d'entrée en fonction** ;
- la **date limite de rentrée des candidatures** ;
- les **documents requis** pour le dossier de candidature ;
- le **contact** pour la remise des candidatures et, éventuellement, celui concernant les demandes d'infos complémentaires.

Conformité de l'offre

Les postes proposés doivent **respecter la législation en vigueur en matière de droits du travail** ainsi que les **accords entre les partenaires sociaux existants** (Convention collective de travail de la Commission paritaire de référence, voire Convention collective d'entreprise si d'application).

L'ATPS ne relaiera que les offres d'emploi garantissant une **rémunération** et des **conditions de travail décentes**.

Pour la **rémunération**, comme mentionné ci-dessus, l'employeur doit **au minimum indiquer une base de salaire** : barème salarial de la [Commission Paritaire de référence](#) (spectacle, musique ou socioculturel), ou à défaut, fixée par la structure elle-même. Cette information permet de créer un **rapport d'équité** entre les besoins de la structure et ceux des chercheur·euse·s d'emploi, comme entre les candidat·e·s, tout en maintenant la possibilité de négocier la rémunération selon les compétences et l'expérience.

À ce sujet, l'ATPS recommande de se baser sur les barèmes salariaux de la [Convention Collective d'Entreprise \(1998\)](#) plutôt que sur ceux des principales Commissions Paritaires du secteur culturel, en particulier ceux particulièrement bas de la Commission Paritaire 304, secteur des spectacles d'art dramatique d'expression scénique en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale. Ceci afin de garantir un revenu convenable au vu de l'augmentation du coût de la vie.

Par ailleurs, l'ATPS sera attentive à l'**inclusivité de l'offre** : nous soutenons le fait que les profils professionnels recherchés doivent l'être indépendamment de l'âge, de l'identité de genre, du parcours socio-économique, ethnique, culturel ou religieux ou du handicap. Nous recommandons également l'usage d'une écriture inclusive.

Offres de stage

Structure de l'annonce

Les annonces doivent contenir les informations suivantes :

- la **structure** d'accueil ;
- le(s) **secteur(s) d'activités** ;
- l'**intitulé** du stage ;
- l'**activité occupée** et les **tâches afférentes** ;
- le **profil recherché** du ou de la stagiaire (en formation)
- le **cadre du stage** (professionnel·le de référence, méthode de transmission des compétences, etc.) ;
- le(s) **lieu(x)** et les **horaires** ;
- la **durée** (limitée) du stage ;
- la **rémunération** ou le **défraiement** (repas, transports, etc.)
- la **date limite d'entrée des candidatures** ;
- les **documents requis** pour le dossier de candidature ;
- le **contact** pour la remise des candidatures, et éventuellement, celui les demandes d'infos complémentaires.

Conformité de l'offre

Un poste de stagiaire s'adresse à une **personne en formation**, cherchant à développer son expérience professionnelle.

Un·e stagiaire doit **être encadré·e**, tout au long de la période, par un·e **professionnel·le compétent·e dans le domaine** sur lequel porte le stage. Il ne peut ainsi incomber au stagiaire une quelconque responsabilité technique.

Comme pour les offres d'emploi, l'ATPS sera attentive à l'**inclusivité** de l'offre de stage : nous soutenons le fait que les profils des stagiaires recherchés doivent l'être indépendamment de l'âge, de l'identité de genre, du parcours socio-économique, ethnique, culturel ou religieux ou du handicap. Nous recommandons par ailleurs l'usage d'une écriture inclusive.

Publication

Les offres sont diffusées sur nos réseaux sociaux, sur notre site internet et relayées dans notre newsletter.

Ce que nous ne publions pas :

- les offres d'emploi ne donnant **pas d'indication salariale** ;
- les annonces pour des « emplois » **non ou mal rémunérés** (cf. certains usages détournés du RPI, etc.)
- les offres de stage **insuffisamment documentées** ;
- les offres de stage dans laquelle le profil du ou de la stagiaire recherché·e (ou son cahier des tâches) correspond à une **fonction de professionnel·le qualifié·e**.